

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Département du VAR**

**Arrondissement de BRIGNOLES**

**DEL .53 / 2023**

Nombre de Membres L'An deux mil vingt-trois, le 26 Juin,

En exercice : 25

De Présents : 23

De votants : 25

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu extraordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; M. BENEDTTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

M. HERAUD Jean-François donne procuration à M. BUCAIONI Claude  
M. FRELIER Laurent donne procuration à M. BRUN Fernand

Etaient absents excusés- :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme AURIOL Anne ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE LA CCCV RELATIF A L'ASSURANCE  
STATUTAIRE**

Monsieur Le Maire, expose à l'assemblée délibérante :

**CONSIDERANT** que par délibération n° 2018/142 en date du 27 novembre 2018, le Conseil Communautaire a créé un groupement de commandes relatif à l'assurance statutaire. Ce groupement composé de 9 collectivités (la CCCV, Carnoules, Flassans-sur-Issole, Gonfaron, Le

Cannet des Maures, Le Luc-en-Provence, Les Mayons, Le Thoronet et Pignans) avait pour objectif d'établir un contrat groupe en fonction des besoins de chaque commune.

**CONSIDERANT** que ce groupement, qui avait permis de conclure un contrat-groupe d'une durée de 4 ans avec la société SMACL ASSURANCES, arrive à échéance au 31 décembre 2023.

**CONSIDERANT** qu'un courrier a été adressé à toutes les communes pour connaître leur souhait quant à la création d'un nouveau groupement. Au total 10 communes ont fait part d'un avis favorable. Il convient ainsi de créer un nouveau groupement de commandes pour établir un contrat groupe effectif au 01/01/2024 constitué des collectivités suivantes :

- La CCCV
- Besse-sur-Issole
- Cabasse-sur-Issole
- Carnoules
- Flassans-sur-Issole
- Gonfaron
- Le Luc-en-Provence, y compris son CCAS
- Les Mayons
- Pignans
- Puget-Ville
- Le Thoronet

**CONSIDERANT** que le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats. Ils permettent également de mutualiser la technicité et l'expérience de chacun dans des domaines plus particuliers et de doter ainsi les collectivités d'une compétence partagée.

Il apparaît qu'un groupement de commandes relatif à l'assurance statutaire de chaque collectivité permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et d'optimiser du service tant pour les besoins propres de notre commune que pour ceux des autres communes membres du groupement.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire la création d'un groupement de commandes « assurance statutaire » et, d'adhérer à ce groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.

Ce groupement entraînera la conclusion des marchés suivants :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à l'accompagnement dans la conclusion d'un marché groupé d'assurance statutaire ;
- Marché d'assurance statutaire des agents des collectivités membres du groupement.

La Communauté de Communes Cœur du Var assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, la Communauté de Communes Cœur du Var procèdera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle du coordonnateur, à savoir celle de la CCCV composée dans les conditions de l'article L1411-5 du CGCT.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire  
VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code de la Commande Publique  
ET APRES avoir délibéré

### DECIDE

**Article 1 : D'ADHERER** au groupement de commandes,

**Article 2 : D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,

**Article 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, y compris les avenants à ladite convention ;

**Article 4 : D'AUTORISER** le coordonnateur à signer les marchés à intervenir pour le compte des communes.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus  
AU REGISTRE sont les signatures  
POUR COPIE CONFORME

Pour	25 - Unanimité
Contre	0
Abstention	0

**BRUN Fernand**  
Maire de PIGNANS

